

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 décembre 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 09 décembre 2025 à 16 h 30 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisaillon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

Est absente à cette séance :
Siège #4 - Annie Gagnon

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistant également à cette assemblée.

Les élus municipaux ont accepté la transmission de l'avis de convocation par courriel et acceptent individuellement que les sujets suivants soient traités à la présente séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-12-427

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La greffière dépose au Conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation, lequel est ci-après reproduit :

Acton Vale, le 4 décembre 2025

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué (e) à une séance extraordinaire qui aura lieu mardi le 9 décembre 2025 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville afin de traiter les items suivants :

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Adoption du règlement 016-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale. (Zone 208 - Para-agricoles).

3.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 001-2026 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.

3.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 002-2026 imposant une taxe foncière à taux variés pour l'année 2026.

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Ramond Bisaillon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3 - SUJETS À DISCUTER

2025-12-428

3.1 - Adoption du règlement 016-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale. (Zone 208 - Para-agricoles).

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 01 octobre 2025;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 01 octobre 2025;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 novembre 2025 à 19 h;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 20 novembre 2025;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et qu'aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été reçue dans le délai prévu à l'égard de certaines dispositions;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le règlement 016-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'adopter le règlement 016-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, afin d'autoriser les usages commerciaux para-agricoles dans la zone à dominance commerciale n° 208.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 001-2026 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Michel Dorais qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 001-2026 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages;

Il est, par la présente, déposé par le conseiller Michel Dorais projet de règlement intitulé : « Règlement 001-2026 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages », qui sera adopté à une séance subséquente.

3.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement 002-2026 imposant une taxe foncière à taux variés pour l'année 2026.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Johanne Joannette qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 002-2026 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2026;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Johanne Joannette le projet de règlement intitulé : « Règlement 002-2026 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2026 », qui sera adopté à une séance subséquente.

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à seize heures et trente-cinq minutes (16:35).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière